

2^{ème} séance du vendredi 3 novembre 1916.
Présidence de M. Amoureux, Président.

La séance est ouverte à 2 heures $\frac{7}{2}$.
Présents: M. Amoureux, Paul Doumer, Charles Humbert, Lourties, Voiron, Richard, Gaston Trinius, Gerlais, Gavini, Paul Strauss, S. Pichon, Boudinot, Jeanneney, Le Hérisse, Cauvin, de Selles, Gouzy, Bonroy, Sibout, Millis-Lacroix, Sebien, Henry Thérion, Henry Thérion, Lagennec.

Ordonnance du Ministre de La Commission entend M. l'Amiral Laage, Ministre de la Marine sur la question de la Marine, sur les mesures de défense contre sous-marins et les sous-marins ennemis et sur l'organisation de la défense des côtes de France des côtes, notamment du Pas-de-Calais.
(Voir la sténographie).

Observations sur l'audience. Après le départ de M. le Ministre de la Marine, M. qui vient de la. M. Sebien dit qu'il tient à constater la situation suivante: il y a quelques mois, plusieurs membres de notre Commission, parmi lesquels je me trouvais, j'ai vu M. H. Thérion, ont visité une partie de notre littoral pour se rendre compte de l'état de la défense maritime et aérienne. Nous avons rendu compte de notre voyage et de nos visites et M. Henry Thérion a présenté en notre nom un rapport qui a été approuvé.

Nous avions constaté notamment que Le Havre, que Cherbourg étaient exposés aux attaques des sous-marins ennemis, contre lesquelles ils étaient insuffisamment défendus. Or, des paroles que vient de prononcer M. le Ministre de la Marine il ressort que ce qui était vrai il y a quelques mois l'est encore aujourd'hui, que par conséquent le Gouvernement n'a rien

(3 novembre 1916)

41

fait pour mettre nos côtes en état de défense. Une raide de contre-torpilleurs allemands vient d'avoir lieu dans la Manche; demain peut-être une opération plus vaste sera entreprise par nos ennemis et nos ports ne seront pas en mesure de parer les coups et de riposter. En fin! cela est déplorable; nous constatons partout la même impuissance; où nous conduit-on?

Les déclarations de M.^r le Ministre de la Marine sont superficielles et fuyantes; elles ne ont surpris et inquiète. Elles démontrent en somme que l'Amiral Luce est aussi peu rassuré que nous sur la situation de notre défense maritime. Mais aucune mesure n'est envisagée pour remédier à cette situation; on vit au jour le jour; ce n'est pas là l'attitude qui convient à un Gouvernement!

Nous nous trouvons devant une absence complète de programme; ne nous appartient-il pas d'avisier et d'exécuter une action en conséquence?

M.^r Paul Doumer. - La question de la défense des côtes est certainement du domaine de la Commission de l'armée. Nous devons donc vous féliciter d'avoir appelé sur cette question l'attention de M.^r le Ministre de la Marine. Cependant il ne faudrait pas oublier que c'est vous qui avez demandé que certaines grosses pièces qui armaient les batteries de côtes fussent retirées et affectées à l'artillerie de nos armées.

Cela dit, je reconnais que d'une manière générale notre défense maritime et spécialement notre défense contre les sous-marins laissent beaucoup à désirer. Le Ministre de la Marine semble assez embarrassé; il fait tout ce qu'il peut, mais il ne sache pas que les résultats obtenus sont encore insuffisants.

(3 novembre 1916)

faisants. D'ailleurs, l'Angleterre, qui dans les mers du Nord dirige la défense maritime des alliés, nous a garanti, même avant d'entrer en guerre, l'inviolabilité de notre littoral.

Sans enjeter sur le domaine technique, nous aurons à suivre de très près les questions maritimes qui sont liées étroitement aux problèmes de la défense terrestre: par exemple, nous devons examiner attentivement comment on assure contre les attaques des sous-marins en ce qui concerne le transport de l'acier, du charbon, du benzol, des nitrates, etc. indispensables à nos fabrications de guerre.

Il semble qu'à cet égard on en soit encore aux moyens de fortune. Il faudrait autre chose, il faudrait un plan d'ensemble, commun aux alliés. Il faudrait également utiliser les compétences; notamment M. Laubeuf, dont on a parlé, pourrait rendre de utiles services dans l'organisation de la défense sous-marine.

M. Henry Bérenger. - Le 18 octobre dernier j'ai écrit au Sous-Secrétaire d'Etat de l'artillerie pour lui demander la statistique des transports de munitions et de matières premières des Etats-Unis en France depuis le début de la guerre avec l'indication des pertes subies par le fait des sous-marins ennemis. M. Albert Thomas m'a promis de me répondre prochainement. Il ne possède pas jusqu'à présent les renseignements que je lui prie de me faire parvenir. En effet, les administrations sont divisées en compartiments presque sans communication les uns avec les autres; les vues d'ensemble, c'est de nous seuls qu'elles peuvent venir; si nous n'agissons pas on n'élabore pas de plans généraux, de programmes comme M. Doumer en réclame.

Eh bien! pour le moment que convient-il que nous fassions? Plusieurs fois depuis que nous siégeons

(3 novembre 1916)

43

nous avons pris des délibérations très utiles que nous avons immédiatement communiquées au Gouvernement. Il s'agit de savoir si nous allons renouer à cette étude, si nous allons laisser battre la France faute de faire le nécessaire pour lui assurer la victoire. Je suis d'avis de voter un ordre du jour dans le sens indiqué par M. le Président tout à l'heure, lorsqu'il a réclamé de M. le Ministre de la Marine une action concertée entre les alliés dans la guerre sous-marine, et d'envoyer cet ordre du jour au Gouvernement, c'est-à-dire au Président du Conseil. (Boullemer).

M. Henry Chéron. — La guerre sous-marine allemande menace la liberté des mers, elle est susceptible de compromettre notre ravitaillement; il y a donc nécessité de produire chez nous ou plus en plus tout ce qui est indispensable à la continuation de la lutte. (Assentiment).

Pour répondre au sentiment exprimé par nos collègues je propose à la Commission de voter l'ordre du jour suivant :

" La Commission de l'armée, après avoir entendu
" M. le Ministre de la Marine,
" Rappelant sa délibération du 16 mai 1916,
" Constatant que l'intensité croissante et l'insolence de
" la lutte sous-marine allemande vient un péril grave pour la continuation de la guerre et que
" les mesures prises pour y faire face sont très insuffisantes,
" Invite le Gouvernement à se concerter avec les alliés pour assurer d'une manière plus efficace la protection des mers et à redoubler ses efforts pour organiser et développer les productions nationales. "

(3 novembre 1916)

M. Debierre - J'avais préparé un autre texte; mais
 je me rallie à celui de M. Chéron.

L'ordre du jour de M. Henry Chéron est adopté
 à l'unanimité. La Commission décide qu'il sera com-
 munié à M. le Président du Conseil.

La Commission fixe sa prochaine séance au mercredi
 7 novembre à 2 heures $\frac{1}{2}$.

Renvoi d'une proposition de loi à une sous-commission. La Commission renvoie à la sous-commission des
 propositions de loi à une sous-commission. Elle désigne la proposition de loi de M. Louis Martin
 relative à la situation des secrétaires de mairie mobilisés dans
 le service auxiliaire.

Désignation du rapporteur. Elle désigne M. Henry Wieringer comme rapporteur sur
 d'un projet de loi relatif aux permissions à accorder : 1.° aux stagiaires officiers
 d'administration d'artillerie coloniale; 2.° aux ouvriers d'Etat de première classe
 de l'artillerie et du génie; 3.° aux gardiens de batterie, et 4.° aux adjoints
 d'administration du génie.

La séance est levée à 5 heures 35 minutes.

Comm
 lettre
 d'9
 sur le
 tel-
 et de
 v
 Objec